

*Faites un don  
pour la Battante !*

## Petite chronique d' un patrimoine sauvegardé

Créée en 2010, l'association «La Battante morzinoise» reconstruit et aménage, pour la visite, la scierie Albert Richard de 1914, avec sa roue à eau, sur le site des Dérêches, à Morzine.

Il aura fallu plus de dix années de construction, d'ingénierie, de restauration et de réassemblage, en collaboration entre la commune de Morzine et les bénévoles de « La Battante », pour redonner vie à cette installation menacée de disparition.

Un travail rythmé par les manifestations associatives, les repas champêtres sur place, les visites du chantier en cours lors des Journées du Patrimoine... Mais aussi une œuvre de patience et de cogitations techniques (mécanique, fonte, bois, résistances des matériaux, fluides...), restauration des pièces anciennes...

## Ce que nous voulons financer en 2022 :

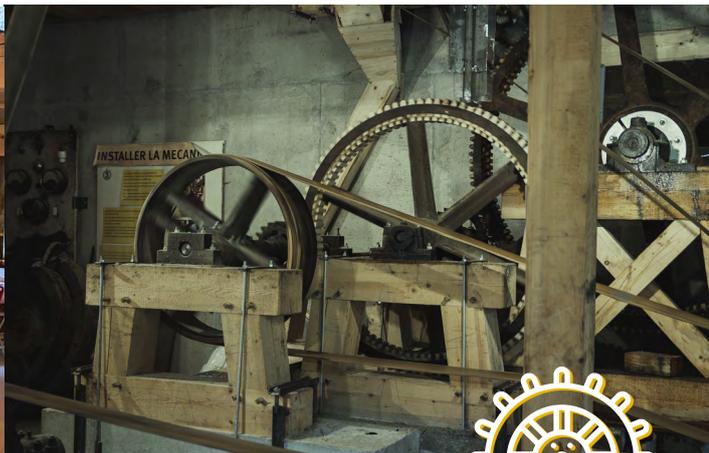
- Deux supports pour les visites organisées de 2022, à destination de tous nos visiteurs :
  - Un guide papier retraçant l'épopée des scieries morzinoises d'hier à aujourd'hui, évocant la réalisation de la Battante et offrant également un répertoire de tous les sites culturels et naturels à visiter à Morzine et en Vallée d'Aulps.
  - Une vidéo relatant l'histoire de Morzine entre 1840 et 1990 qui sera projetée en préambule des visites.



- La poursuite des opérations de sciage et d'entretien de l'installation.
- Les aménagements intérieurs et extérieurs des espaces de visite : mise au normes de l'escalier d'accès au premier étage, pose d'un rideau métallique de sécurisation, lot électricité/ alarme, aménagement du coin cuisine, WC, chauffage.



*Nous avons besoin de vous pour faire avancer ce chantier inscrit dans un vaste programme de réhabilitation du patrimoine historique de Morzine.*



## Qui peut donner et quand ?

L'association «La Battante» est habilitée à recevoir des dons déductibles fiscalement des Impôts sur le Revenu, de l'impôt Société pour les entreprises et de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (I.F.I.). Un reçu fiscal vous sera envoyé après votre don.

- **Vous êtes un particulier et vous êtes imposable sur vos revenus (année civile) :** vous pouvez récupérer 66 % de votre don dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Vous êtes une entreprise (exercice comptable),** vous pouvez récupérer 60 % du montant de votre don au titre du mécénat dans la limite annuelle de 50 000 € (CGI art. 885-0 V bis A).
- **Vous êtes imposable sur la Fortune Immobilière (I.F.I), avant le 4 juin** en faisant un virement bancaire sur le compte ci-dessous ou avec un chèque à l'ordre de la **Battante Morzinoise** daté d'avant le 4 juin 2022 et remis dans la boîte à lettres de la Maison Forestière, route des Bois Venants, avec déduction immédiate sur l'impôt à payer à hauteur de 75 % du don. Si besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de votre Cabinet comptable.

*Retrouvez toutes les infos utiles sur notre site internet*

**www.labattante.fr**

Rubrique « Donner »

**Virement, Chèque ou don en ligne... tout est possible !**

**Adresse postale:**

Maison Forestière

438 Route des Bois Venants - 74110 MORZINE

**Les Coordonnées bancaires de la Battante Morzinoise:**

**Compte** 10278 02410 00020206101 03

CCM DU HAUT CHABLAIS

IBAN : FR76 1027 8024 1000 0202 0610 103

BIC : CMCIFR2A

LA BATTANTE MORZINOISE

